


FORMATION

MCAD



Le titulaire de cette Mention Complémentaire Aide à Domicile exerce ses fonctions auprès de familles ou de personnes âgées ou handicapées. Il favorise leur maintien dans leur milieu de vie habituel, en les aidant à gérer le quotidien et en évitant une rupture des liens sociaux. Il les assiste dans leurs déplacements, dans l'entretien courant du logement, dans la préparation des repas. Il les aide également à faire leur toilette, à poser et à retirer leurs appareillages. Sa participation est également précieuse pour les démarches administratives ou la gestion du budget.

Ce professionnel de l'aide à domicile travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires du secteur sanitaire et social. Généralement salarié, il peut être employé par des associations, des collectivités territoriales ou des particuliers.

DURÉE

1 an.

POUR QUI ?

Tout public.

PRÉ-REQUIS

Il faut être patient, à l'écoute, rigoureux et autonome.

OBJECTIFS

Former aux métiers d'auxiliaire de vie sociale, d'aide ménagère ou de travailleur familial. Leur rôle ? Aider les personnes en difficultés (malades, personnes âgées, handicapés...) dans leur tâches du quotidien.

DIPLÔME OBTENU

Diplôme national ou diplôme d'Etat de niveau 3.

DÉBOUCHÉS

La mention complémentaire prépare au métier d'aide à domicile.

Généralement, les aides à domicile sont salariés des associations, des collectivités ou des particuliers. Ils peuvent également créer leur emploi avec le statut d'auto entrepreneur.



PROGRAMME DE FORMATION

Gestion et réalisation des activités de la vie quotidienne :

- Elaboration et réalisation des repas ;
- Produits alimentaires et alimentation rationnelle ;
- Entretien du linge et des vêtements ;
- Entretien du cadre de vie.

Accompagnement et aide à la personne dans les activités de la vie quotidienne et dans le maintien de l'autonomie :

- Prise en compte de l'état de la personne ;
- Soins d'hygiène corporelle ;
- Certificat prévention et sécurité de l'aide à domicile ;
- Organisation d'une intervention à domicile.

Accompagnement et aide à la personne dans la vie relationnelle et sociale :

- Soins de confort à la personne ;
- Aide au projet de vie sociale ;
- La relation en milieu professionnel ;
- Préparer une intervention au domicile et en rendre compte.

